• Un entretien régulier

Prévoir un contrat d'entretien annuel avec :

- Changement de l'anode sacrificielle tous les 2 à 4 ans.
- Nettoyage de l'évaporateur tous les ans.
- Nettoyage du bac à condensats tous les ans.
- Contrôle électrique tous les ans.
- Contrôle et recharge en fluide tous les ans.

Sans entretien, vos consommations peuvent augmenter de 30% et votre pompe chaleur aura une durée de vie plus faible.

• De plus…

Le choix de la pompe à chaleur permet des économies de l'ordre de 75% par rapport à une solution électrique et de 40% par rapport à un chauffe-gaz, si le coefficient de performance moyen est de 4 au minimum.

A contrario, il consomme 6 fois plus qu'un chauffe-eau solaire de même taille dont l'appoint fonctionnerait 15 jours par an.

Enfin, le choix d'une pompe à chaleur n'est pas compatible avec les prescriptions techniques du cahier ECOCAL qui impose une solution en chauffe-eau solaire.

La facture mensuelle d'électricité
liée à son utilisation
s'élève en moyenne
à 2300 CFP par mois
pour un foyer
de 4 personnes.

C.T.M.E.
Comité Territorial pour la Maitrise de l'Energie

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

• DIMENC
Secrétariat du CTME
1 rue Unger
BP 465 - 98 845 NOUMEA
27 48 43
www.dimenc.gouv.nc

• ADEME
101, promenade R.LAROQUE
BPC5 - 98844 NOUMEA Cedex
24 35 16

Mieux choisir

Pompe à chaleur

production d'eau chaude sanitaire
performante & économique

Mieux vivre

La pompe à chaleur fonctionne comme un climatiseur et « pompe » la chaleur d'une pièce ou de l'air extérieur pour réchauffer l'eau dans le ballon. Voici quelques recommandations utiles pour vous aider à choisir cet équipement.

• 4 modes de production d'eau chaude

- La pompe à chaleur
- Le chauffe-eau solaire (*CE solaire)
- Le chauffe-eau gaz
- Le chauffe-eau électrique

Les critères de choix d'une pompe à chaleur comme mode de production d'eau chaude sont à apprécier selon votre projet.

Les plus	Les moins
Consommation d'énergie *(par rapport aux *CE gaz et électrique)*	Utilisation de fluide frigorigène (participant à l'effet de serre)
Fabrication locale existante	Consommation d'énergie *(par rapport au *CE solaire)*
Prix *(par rapport à un *CE solaire)*	Entretien indispensable
Facilité de pose	Durée de vie *(10 ans)* moins longue qu'un *CE solaire
	Nuisance sonore
	Prix *(par rapport aux modèles gaz et électriques)*
	Risque de développement de légionelles

*CE = chauffe-eau

• Un dimensionnement adapté

Les volumes de stockage (taille de la cuve) que nous vous conseillons pour un usage domestique courant sont :

Nombre d'occupants	Capacité du ballon de stockage en litres
1 à 2	100 à 150
3 à 4	200 à 300
5 à 6	300 à 400

• Bien choisir son matériel

- Opter pour un **fluide frigorigène de type HFC** (R410A, R407C, R134A…) et proscrire les HCFC (R22) interdits depuis le 1er janvier 2004 dans la plupart des pays (protocoles de Montréal et Kyoto).
- Exiger une protection anticorrosion sur la batterie d'échange côté évaporateur (fréquemment de couleur bleue ou dorée) garantie 3 ans minimum.
- Exiger un Coefficient de Performance moyen (COP) supérieur ou égal à 4.
- Choisir un modèle avec ballon en acier émaillé ou en inox 316L, disposant d'une Attestation de Conformité Sanitaire (ACS).
- Choisir un modèle équipé d'une anode sacrificielle de protection.
- L'épaisseur minimale de l'isolation du ballon doit être de 50mm (laine de verre, polystyrène ou mousse de polyuréthanne).
- L'enveloppe de protection du ballon doit être en inox 316L ou en aluminium ou encore en tissu.
- La garantie du constructeur doit être de 3 ans au minimum.
- Equipement complémentaire conseillé : fonction anti-légionellose (choc thermique).

• Une installation rigoureuse

- Faire appel à un professionnel (frigoriste qualifié).
- Implanter votre équipement dans un endroit abrité, bien ventilé (terrasse, carport, balcon…) pour que l'appareil évacue les frigories.
- Implanter votre équipement de manière à ne pas créer de nuisances visuelles ou sonores vis-à-vis des pièces proches et du voisinage.
- Prévoir un mitigeur thermostatique en sortie de pompe à chaleur.
- Privilégier l'écoulement gravitaire des condensats avec une pente minimum de 2 cm/m et l'interposition d'un siphon suffisamment dimensionné avant raccordement sur le réseau d'eaux usées (éviter le raccordement sur les eaux pluviales).
- Raccordement et protection électrique conforme à la norme NF-C15-100 ; revoir éventuellement la puissance souscrite auprès de votre concessionnaire.